

Améliorer les politiques de santé sexuelle et reproductive pour un accès plus large à des outils de prévention et des soins plus qualitatifs

Permettre à chacun et chacune de réaliser ses droits sexuels et reproductifs, afin d'être en bonne santé, implique d'améliorer certaines politiques de santé sexuelle et reproductive pour élargir l'accès à la prévention et à des soins les plus qualitatifs possible.

- En généralisant l'Education à la Vie, Relationnelle, Affective et Sexuelle en milieu scolaire.
- En élargissant l'accès à une information et une EVRAS adaptées pour les publics les plus touchés par les inégalités sociales et les plus éloignés de l'information en matière de santé sexuelle et reproductive.

L'accès à l'information et l'éducation en matière de VRAS garantit que les décisions individuelles prises en matière de santé sexuelle et reproductive le soient dans le cadre d'un consentement libre et informé, dans le respect de soi et des autres, et dans une visée émancipatrice.

- En adoptant une nouvelle loi relevant du droit médical et qui assouplit les conditions d'accès à l'inter-ruption volontaire de grossesse.
- En inscrivant dans les cursus de formation en médecine, en soins infirmiers, et de sage-femme un module de formation obligatoire à la médecine sociale, à la pratique de l'IVG et sur la législation y afférente.

En Belgique, le cadre légal prévoit toujours des conditions qui restreignent le droit et l'accès à l'IVG. Par ailleurs, la pénurie de médecins formés à la pratique de l'IVG fragilise le recours effectif à ce droit dans la pratique.

- En étendant au-delà de 25 ans l'intervention spécifique dans le coût des contraceptifs.
- En soutenant le financement de la recherche et du développement de nouvelles méthodes contraceptives, tant masculines que féminines, afin d'en accroître la diversité sur le marché.
- En légalisant la délivrance de la pilule d'urgence par du personnel psycho-social dans les centres de planning familial.

Pouvoir s'approprier la démarche contraceptive et choisir la méthode qui lui convient le mieux conditionnent fortement l'efficacité contraceptive. Mais celle-ci n'étant jamais de 100%, il convient d'organiser plus largement l'accès à la contraception d'urgence.

- En favorisant l'accès anonyme et gratuit au dépistage et aux traitements préventifs du VIH, en élargissant la liste des services compétents et des professionnel·les habilité·es.
- En organisant des campagnes de dépistage du cancer du col de l'utérus avec invitation personnelle.
- En augmentant la couverture vaccinale contre les HPV par l'information et la sensibilisation des adolescent·es (9-18 ans) et de leurs parents et en élargissant l'accès au remboursement à d'autres publics-cibles.

Le dépistage du VIH reste insuffisant tant sur le plan de sa précocité que de sa fréquence chez les populations particulièrement touchées par cette épidémie (HSH, SAM, etc.).

Combiner des dépistages réguliers des HPV avec la vaccination réduit considérablement le risque de contamination.

Protéger et promouvoir les droits sexuels et reproductifs des personnes vulnérables en santé sexuelle et reproductive

En Belgique, nombre de personnes sont encore privées de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive ou n'y accèdent que de manière partielle et incomplète. Le genre et les orientations sexuelles, le handicap, le milieu de vie, le logement précaire ou absent, la barrière linguistique ou culturelle, la méconnaissance du système et de l'offre de santé, le parcours individuel et les conditions qui entourent les pratiques sexuelles (sexe tarifé, violence, tabous), la situation sociale, économique et administrative sont autant de déterminants qui ont des effets directs sur l'état de santé sexuelle. Outre le déficit d'accès à l'information et aux services, les publics vulnérables en santé sexuelle sont particulièrement exposés aux discriminations et aux violences.

Dans une perspective d'émancipation individuelle et collective, de justice sociale et d'égalité des chances et de genre, l'effectivité des droits à la santé sexuelle et reproductive doit être garantie à toutes et tous, en accordant une attention particulière aux réalités et besoins spécifiques des personnes en situation de vulnérabilité.

- **En développant la collecte de données statistiques et la recherche sur l'état de santé et les besoins spécifiques des personnes en situation de vulnérabilité en santé sexuelle et reproductive.**
- **En informant, formant et sensibilisant l'ensemble des professionnel·les psycho-(para)médico-socio-éducatif·tes et les professionnel·les de la police et de la justice sur les droits et besoins des publics vulnérables en santé sexuelle et reproductive, et à l'identification des mécanismes de discriminations et de violences.**

Pour prévenir et lutter contre **les violences basées sur le genre** (VBG), il est fondamental d'agir par l'information et la sensibilisation, de garantir aux victimes l'accès à des services d'aide disponibles et adaptés, de remettre en cause les normes sociales inéquitables, de réformer les lois discriminatoires et de renforcer les réponses juridiques.

Différentes études en sciences sociales et santé publique établissent un état de santé moins bon chez les **personnes LGBTQI+** que chez les personnes hétérosexuelles et cisgenres. La prévalence de beaucoup d'affections chez les personnes LGBTQI+ est liée à un manque de suivi médical dont l'accès inadéquat s'explique notamment par de la discrimination, le manque d'information et de formation des professionnel·les qui se manifestent par une attitude hétérocisnormative, la persistance de stéréotypes, un inconfort à aborder les orientations et pratiques sexuelles, ainsi qu'une méconnaissance de leurs besoins et de leurs réalités.

Les **personnes en situation de handicap** (PSH) disposent de peu d'opportunités de développer des aptitudes et des compétences sociales, d'être valorisées dans leur rôle social et de prendre part aux décisions qui les concernent, d'autant si leur vie relationnelle, affective et sexuelle est influencée par les choix de tiers et un environnement institutionnel pouvant entraver son épanouissement. Pour soutenir le droit à l'autodétermination, à la vie privée et intime, ainsi qu'à une information fiable et accessible, il convient de soutenir le développement de projets qui facilitent les rencontres entre PSH et d'adapter les modes de subventionnement des institutions afin de favoriser la VRAS des bénéficiaires et de leurs partenaires, en particulier lors qu'ils et elles ne sont pas usager·ères des mêmes institutions.

Les **femmes et les minorités de genre en situation de grande précarité** (migrantes, travailleuses du sexe, sans-abri, en prison...) peinent à réaliser leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Outre leur faible niveau de littératie en santé, cela réside notamment dans l'application inadéquate du cadre légal qui leur réserve pourtant des droits. À titre d'exemple, la procédure de l'aide médicale urgente est dans la pratique largement inadaptée à certains soins de santé sexuelle, tel que l'IVG, la contraception d'urgence ou le dépistage et le traitement du VIH et des autres IST. Ainsi, les situations de non-recours sont nombreuses.

